

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

N° CD73

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Battistel, M. Fégné, M. Echaniz, Mme Allemand, Mme Pantel, Mme Rossi, M. Delautrette,  
M. Leseul, Mme Jourdan, M. Dufau, M. Barusseau, M. Eskenazi et M. Roussel

-----

### ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---